

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Une nouvelle dynamique en faveur de l'emploi.*

Délibération n° : 423

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 180996

**Direction en charge :** Ressources Humaines

**Objet :** Fixation du taux de promotion pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe -  
Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 16/11/2018

**Compte rendu affiché le :** 27/11/2018

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

**Absents :**

M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Une nouvelle dynamique en faveur de l'emploi.*

Délibération n° : 423

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 180996

**Direction en charge :** Ressources Humaines

**Objet :** Fixation du taux de promotion pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 12 novembre 2018,

Vu le tableau des effectifs,

Les fonctionnaires territoriaux ont vocation à bénéficier de décisions d'avancement d'échelon correspondant à une évolution dans le même grade, avec une augmentation de traitement indiciaire, et n'ayant aucune incidence sur les fonctions exercées. Pour chaque cadre d'emplois, le statut particulier divise chaque grade en un certain nombre d'échelons et fixe les durées d'avancement.

L'article 14 du décret n°2016-1798 instaure un échelon spécial au sommet du grade d'attaché hors classe (HEA).

L'accès à l'échelon spécial de ce grade est contingenté en application du 2ème alinéa de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984. Par conséquent, il revient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion applicable afin de déterminer le nombre maximal d'agents susceptibles d'accéder à cet échelon spécial.

□ **Motivation et Opportunité :**

Il est proposé d'adopter les dispositions suivantes, qui ont été soumises à l'avis du comité technique paritaire du 12 novembre 2018, pour le tableau d'avancement à l'échelon spécial d'attaché hors classe 2018 :

- application d'un taux de promotion de 100 %,
- avis motivé du responsable hiérarchique.

Rappel des conditions à remplir :

L'accès à cet échelon spécial intervient par voie d'inscription sur un tableau d'avancement au choix, au vu de la valeur professionnelle, après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Cet avancement est ouvert :

- aux attachés hors classe justifiant d'au moins 3 ans d'ancienneté dans le 6ème échelon de leur grade et exerçant leurs fonctions dans les communes de + de 40 000 habitants,
- ou aux attachés hors classe ayant atteint, lorsqu'ils ont ou avaient été détachés dans un emploi fonctionnel, un échelon doté d'un groupe hors échelle.

□ **Contenu :**

Il est proposé d'adopter ces principes pour l'avancement à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 5 274€

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	5 274€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le taux de promotion pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe selon les modalités définies ci-dessus.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> BP 2018 - chapitre 012 - article 64111
<b>Résultat du vote :</b> 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY</b>